



---

---

## Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 2 février 2015

---

---

### SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 4)
<i>Intervention</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 4)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 4)
<i>Appel nominal</i>	(p. 4)
<i>Adoption</i> du procès-verbal de la séance du Bureau du 3 novembre 2014	(p. 4)
<b>N°CP-2015-0001</b> <i>Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Acquisition, à titre onéreux, des lots n°746 et 846 dépendant d'un immeuble de la copropriété Le Terraillon situé 26, rue Hélène Boucher et appartenant à Mme Fikri -</i>	(p. 4)
<b>N°CP-2015-0002</b> <i>Bron - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain situé 1, rue Payan et appartenant à M. Max Rudler - Abrogation de la décision n°B-2014-4484 du Bureau du 3 février 2014 -</i>	(p. 4)
<b>N°CP-2015-0003</b> <i>Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Acquisition, à titre onéreux, des lots n°414 et 564 dépendant d'un immeuble de la copropriété Le Terraillon situé 14, rue Hélène Boucher et appartenant à M. et Mme Bartamay -</i>	(p. 5)
<b>N°CP-2015-0004</b> <i>Cailloux sur Fontaines - Voirie proximité - Acquisition à titre onéreux d'une parcelle de terrain nu située chemin de Four lieudit Les Chaumes et appartenant aux conjoints Mathurel -</i>	(p. 5)
<b>N°CP-2015-0005</b> <i>Corbas - Acquisition, à titre gratuit, et classement dans le domaine public de voirie métropolitaine de 2 parcelles de terrain nu composant l'assiette foncière de la rue des Frères Lumière et de la rue des Lilas appartenant aux copropriétaires du Groupe immobilier Grange Blanche -</i>	(p. 7)
<b>N°CP-2015-0006</b> <i>Décines Charpieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain situé 55, avenue Jean Jaurès et appartenant à la copropriété L'Aurore -</i>	(p. 5)
<b>N°CP-2015-0007</b> <i>Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située rue des Jonchères et appartenant à l'indivision Machurat, Ribeyre, Maldant, Fuster et Alonso -</i>	(p. 5)
<b>N°CP-2015-0008</b> <i>Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 3 parcelles de terrain nu situées 160, rue des Jonchères et appartenant à M. Paul Lefebvre -</i>	(p. 5)
<b>N°CP-2015-0009</b> <i>Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située, rue des Jonchères et appartenant aux époux Machurat -</i>	(p. 5)
<b>N°CP-2015-0010</b> <i>Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 170, rue des Jonchères et appartenant à la SCI du 170, rue des Jonchères -</i>	(p. 5)
<b>N°CP-2015-0011</b> <i>Lyon 9° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) nord du Quartier de l'Industrie - Acquisition, à titre gratuit, de l'ancienne école Augustin Laborde, située rue Joannès Carret et appartenant à la Ville de Lyon -</i>	(p. 5)
<b>N°CP-2015-0012</b> <i>Pierre Bénite - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un tènement constitué de 2 parcelles de terrain nu, situé rue du Centenaire et appartenant à l'Association syndicale de la résidence Haute Roche -</i>	(p. 5)
<b>N°CP-2015-0013</b> <i>Saint Genis Laval - Opération d'aménagement du chemin de Moly - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 24 bis, chemin de Moly et appartenant à madame Monique Jacquet -</i>	(p. 5)

<b>N°CP-2015-0014</b>	<i>Saint Priest - Liquidation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Fouillouse - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain relatives aux espaces publics de voirie et appartenant à la société Foncier Conseil -</i>	(p. 5)
<b>N°CP-2015-0015</b>	<i>Sathonay Camp - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 10 parcelles de terrain nu situées boulevard des Monts d'Or, boulevard de l'Ouest, allée Paul Delorme, rue du 8 mai 1945 et avenue Félix Faure, et appartenant à la Commune en vue de les classer dans le domaine public - Modification de la décision n°B-2008-0359 du Bureau du 20 octobre 2008 -</i>	(p. 5)
<b>N°CP-2015-0016</b>	<i>Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Cession des lots n°932 et 996 dépendant du bâtiment D de la copropriété Le Terrailon située au 21, rue Jules Védrières et appartenant à M. et Mme Necmettin Sahin - Abrogation de la décision n°B-2013-4585 du Bureau du 9 octobre 2013 -</i>	(p. 5)
<b>N°CP-2015-0017</b>	<i>Lyon 3°- Cession, au profit des conjoints Biard/Verrier, des lots n°3 et 4 dans un immeuble en copropriété situé 13, rue des Rancy -</i>	(p. 5)
<b>N°CP-2015-0018</b>	<i>Lyon 3°- Cession à la société MD Conseil de bâtiments situés 204 et 206, rue de Créqui -</i>	(p. 5)
<b>N°CP-2015-0019</b>	<i>Lyon 3°- Projet Lyon Part-Dieu - Cession à la SCCV Sky 56 de 2 parcelles de terrain nu, cadastrées AZ 282 et AZ 283, situées au 128, avenue Félix Faure - Autorisation de signer l'avenant n°3 à la promesse synallagmatique de vente -</i>	(p. 5)
<b>N°CP-2015-0020</b>	<i>Lyon 5°- Cession à Alliade habitat, d'une parcelle de terrain située 5, rue Saint Fiacre -</i>	(p. 5)
<b>N°CP-2015-0021</b>	<i>Lyon 8°- Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz nord - Cession, à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, des parcelles cadastrées AN 333 et AN 347, situées rue Berthe Morisot et promenade Andrée Dupeyron -</i>	(p. 5)
<b>N°CP-2015-0022</b>	<i>Lyon 9°- Zone d'aménagement concerté nord du Quartier de l'Industrie - Cession à la Ville de Lyon, à titre gratuit, de la nouvelle école Augustin Laborde, située rue Joannès Carret -</i>	(p. 5)
<b>N°CP-2015-0023</b>	<i>Quincieux - Revente à la Commune de Quincieux d'un immeuble situé 12, route de Chasselay -</i>	(p. 5)
<b>N°CP-2015-0024</b>	<i>Saint Genis Laval - Voirie de proximité - Cession, à titre onéreux, aux époux Tachon de 2 parcelles de terrain situées avenue de Gadagne -</i>	(p. 5)
<b>N°CP-2015-0025</b>	<i>Vaulx en Velin - Revente à la commune de lots de copropriété dans un immeuble situé 6, place Gilbert Boissier -</i>	(p. 6)
<b>N°CP-2015-0026</b>	<i>Oullins - Autorisation donnée à la Société à responsabilité limitée (SARL) SAGA de déposer une demande de permis de construire portant sur la parcelle communautaire située 3-5, rue Pierre Sépard et cadastrée AL 223 -</i>	(p. 7)
<b>N°CP-2015-0027</b>	<i>Lyon 7°- Institution d'une servitude de passage d'une canalisation publique souterraine pour le transport des eaux usées et pluviales sous une parcelle située 29, avenue Tony Garnier appartenant à la société Mérial ou toute société à elle substituée - Approbation d'une convention -</i>	(p. 6)
<b>N°CP-2015-0028</b>	<i>Lyon 7°- Suppression des servitudes de passage de canalisations de chauffage urbain et d'assainissement désaffectées au profit de la société Mérial ou de toute société à elle substituée sous une parcelle de terrain située 29, avenue Tony Garnier -</i>	(p. 6)
<b>N°CP-2015-0029</b>	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM 3F Immobilière en Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 8)
<b>N°CP-2015-0030</b>	<i>Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 8)
<b>N°CP-2015-0031</b>	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SCA Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 8)
<b>N°CP-2015-0032</b>	<i>Garantie d'emprunt accordée à la SAEM Adoma auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 8)
<b>N°CP-2015-0033</b>	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 8)
<b>N°CP-2015-0034</b>	<i>Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM Alliade habitat - Décision modificative à la décision n°B-2014-0278 du Bureau du 8 septembre 2014 -</i>	(p. 8)
<b>N°CP-2015-0035</b>	<i>Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 8)
<b>N°CP-2015-0036</b>	<i>Garantie d'emprunt accordée à la SCA Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 8)
<b>N°CP-2015-0037</b>	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 8)
<b>N°CP-2015-0038</b>	<i>Feyzin - Construction d'une déchetterie rue Léon Blum - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 7)
<b>N°CP-2015-0039</b>	<i>Lyon 2°- Maintenance de la gestion technique centralisée et d'un système de gestion de clés au Centre d'échanges de Lyon- Perrache (CELP) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 7)

<b>N°CP-2015-0040</b>	<i>Vénissieux - Construction d'un bâtiment neuf pour l'unité voirie qualité laboratoire (VQL) et aménagement de 2 bâtiments existants pour l'unité voirie, mobilier, patrimoine (VMPA) et VMEI (cellule comptage) et construction d'un bâtiment neuf pour VMPA (extension du bâtiment existant) sur le site Etablissement régional du matériel des armées françaises (ERM) à Vénissieux - Lots n°1,2,3,6,11 et 12 - Autorisation de signer un marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 7)
<b>N°CP-2015-0041</b>	<i>Villeurbanne - Prolongement des rues Henri Legay et Jean Bertin - Requalification de la rue Jean Bertin - Travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 7)
<b>N°CP-2015-0042</b>	<i>Lyon 1er - Mise à disposition, par bail emphytéotique, au profit de la société Cité Nouvelle, d'une partie (volume 2) de l'immeuble situé 32 bis, passage Gonin/quai Saint-Vincent -</i>	(p. 6)

---

---

---

## Présidence de monsieur Gérard Collomb

### Président

Le lundi 2 février à 9 heures, mesdames et messieurs les membres de la Commission permanente, dûment convoqués le 26 janvier 2015 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Métropole, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous accueille pour cette Commission permanente de la Métropole. Nous aurons, vous le verrez, une série de dossiers à adopter. Ce n'est pas la partie la plus excitante de la Commission permanente mais c'est la plus productive car elle nous permet d'aller de l'avant.

Simplement quelques mots, pour vous dire qu'il faudra que, d'ici le 15 février prochain, on ait travaillé sur l'organisation de la Commission permanente, que l'on ait attribué les délégations qui ne l'ont pas encore été.

Je pense que cette Commission va s'organiser autour d'un certain nombre de pôles. Un premier pôle économie et insertion, un deuxième pôle urbanisme et logement, un troisième voirie et déplacement, un quatrième qualité de la vie et proximité avec les grands services urbains, le développement durable, le bruit, la qualité de l'air et les espaces agricoles. Un cinquième autour des affaires sociales : personnes âgées, personnes handicapées, protection de l'enfance. Enfin un sixième autour de la culture et de l'éducation. Ces pôles vont réunir plusieurs délégations de manière à travailler ensemble au sein d'un grand domaine de la manière la plus transversale possible. En même temps pour que l'on puisse avoir la transversalité, il nous faudra avoir une instance de concertation qui puisse réunir les différentes tendances, sensibilités qui existent à l'intérieur de cette majorité de projets de la Commission permanente. On verra sous quelle forme on organisera cela. D'ici le 15 février, je pense que l'on aura avancé.

Nous allons avoir plusieurs chantiers immédiats devant nous. Au mois de février, d'abord, il faut organiser la structuration des conférences territoriales et élire les présidents de conférences territoriales. Ensuite, que l'on commence à préparer ensemble la PPI qui devrait être votée au mois de mai. Enfin il s'agit de mettre en place les éléments du pacte métropolitain ce qui demande que l'on puisse organiser l'interaction entre la Commission permanente et les territoires, communes et conférences territoriales. Ce sont les grands chantiers que l'on a devant nous. On le voit bien. Cette structure est une nouvelle structure qu'il va falloir mettre en place et à qui il va falloir donner du contenu dans la direction que l'on avait évoqué. C'est-à-dire celle où l'on ne juxtapose pas les compétences du Conseil général et celles de la Communauté urbaine mais où on essaie de les fusionner et de créer de l'hybridation de manière à pouvoir en faire un plus.

Voilà ce que je voulais vous dire en introduction. Si, éventuellement, quelques unes ou quelques uns ont des remarques à faire, ils peuvent les faire maintenant. Sinon, nous passons directement à notre séance. Dans ce cas-là nous entrons dans l'ordre du jour.

---

### Désignation d'un secrétaire de séance

**M. LE PRÉSIDENT** : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Damien Berthilier pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal.

Monsieur Damien Berthilier vous avez la parole.

*(Monsieur Damien Berthilier est désigné et procède à l'appel nominal).*

**Présents** : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

**Absents excusés** : Mme Vullien (pouvoir à M. Rousseau), MM. Da Passano, Passi, Brachet (pouvoir à M. Philip), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Vesco (pouvoir à M. Kepenekian), Rivalta (pouvoir à M. Bernard), Mme Frier, MM. Barge, Sellès.

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous rappelle que par délibération n° 2015-0001 du 16 janvier 2015, le Conseil de Métropole a arrêté la composition de la Commission permanente comprenant le Président du Conseil de la Métropole, le Président de la Commission permanente, les 25 Vice-Présidents du Conseil de la Métropole, 24 autres Conseillers métropolitains élus en son sein par le Conseil de la Métropole par délibération 2015-0002 du Conseil du 16 janvier 2015. En conséquence je déclare la commission permanente complète et installée dans ses fonctions. En particulier, je vous rappelle que cette dernière aura particulièrement vocation à exercer les attributions qui lui ont été déléguées par le Conseil de la Métropole par délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 en prenant des décisions ayant la même valeur juridique que les délibérations du Conseil. Ces décisions ne font pas l'objet au préalable d'un passage pour avis en commission.

Je dois préciser que, pour la Commission permanente, un certain nombre de nos collègues ont déposé en Conseil d'Etat, après avoir déposé le recours en Conseil constitutionnel, de manière à remettre en cause la composition de la Commission permanente, en particulier sur le motif du manque de parité.

---

### Adoption du procès-verbal

#### du Bureau du 3 novembre 2014

**M. LE PRÉSIDENT** : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal du Bureau du 3 novembre 2014. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

*(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).*

**N° CP-2015-0001** - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, des lots n° 746 et 846 dépendant d'un immeuble de la copropriété Le Terrailon situé 26, rue Hélène Boucher et appartenant à Mme Fikri - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2015-0002** - Bron - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain situé 1, rue Payan et appartenant à M. Max Rudler - Abrogation de la décision n° B-2014-4484 du Bureau du 3 février 2014 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2015-0003** - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, des lots n° 414 et 564 dépendant d'un immeuble de la copropriété Le Terrailon situé 14, rue Hélène Boucher et appartenant à M. et Mme Bartamay - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2015-0004** - Cailloux sur Fontaines - Voirie proximité - Acquisition à titre onéreux d'une parcelle de terrain nu située chemin de Four lieudit Les Chaumes et appartenant aux consorts Mathurel - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2015-0006** - Décines Charpieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain situé 55, avenue Jean Jaurès et appartenant à la copropriété L'Aurore - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2015-0007** - Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située rue des Jonchères et appartenant à l'indivision Machurat, Ribeyre, Maldant, Fuster et Alonso - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2015-0008** - Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 3 parcelles de terrain nu situées 160, rue des Jonchères et appartenant à M. Paul Lefebvre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2015-0009** - Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située, rue des Jonchères et appartenant aux époux Machurat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2015-0010** - Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 170, rue des Jonchères et appartenant à la SCI du 170, rue des Jonchères - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2015-0011** - Lyon 9° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) nord du Quartier de l'Industrie - Acquisition, à titre gratuit, de l'ancienne école Augustin Laborde, située rue Joannès Carret et appartenant à la Ville de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2015-0012** - Pierre Bénite - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un tènement constitué de 2 parcelles de terrain nu, situé rue du Centenaire et appartenant à l'Association syndicale de la résidence Haute Roche - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2015-0013** - Saint Genis Laval - Opération d'aménagement du chemin de Moly - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 24 bis, chemin de Moly et appartenant à madame Monique Jacquet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2015-0014** - Saint Priest - Liquidation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Fouillouse - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain relatives aux espaces

publics de voirie et appartenant à la société Foncier Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2015-0015** - Sathonay Camp - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 10 parcelles de terrain nu situées boulevard des Monts d'Or, boulevard de l'Ouest, allée Paul Delorme, rue du 8 mai 1945 et avenue Félix Faure, et appartenant à la Commune en vue de les classer dans le domaine public - Modification de la décision n° B-2008-0359 du Bureau du 20 octobre 2008 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2015-0016** - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Cession des lots n° 932 et 996 dépendant du bâtiment D de la copropriété Le Terrailon située au 21, rue Jules Védrines et appartenant à M. et Mme Necmettin Sahin - Abrogation de la décision n° B-2013-4585 du Bureau du 9 octobre 2013 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2015-0017** - Lyon 3° - Cession, au profit des consorts Biard/Verrier, des lots n° 3 et 4 dans un immeuble en copropriété situé 13, rue des Rancy - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2015-0018** - Lyon 3° - Cession à la société MD Conseil de bâtiments situés 204 et 206, rue de Créqui - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2015-0019** - Lyon 3° - Projet Lyon Part-Dieu - Cession à la SCCV Sky 56 de 2 parcelles de terrain nu, cadastrées AZ 282 et AZ 283, situées au 128, avenue Félix Faure - Autorisation de signer l'avenant n° 3 à la promesse synallagmatique de vente - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2015-0020** - Lyon 5° - Cession à Alliade habitat, d'une parcelle de terrain située 5, rue Saint Fiacre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2015-0021** - Lyon 8° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz nord - Cession, à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, des parcelles cadastrées AN 333 et AN 347, situées rue Berthe Morisot et promenade Andrée Dupeyron - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2015-0022** - Lyon 9° - Zone d'aménagement concerté nord du Quartier de l'Industrie - Cession à la Ville de Lyon, à titre gratuit, de la nouvelle école Augustin Laborde, située rue Joannès Carret - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2015-0023** - Quincieux - Revente à la Commune de Quincieux d'un immeuble situé 12, route de Chasselay - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2015-0024** - Saint Genis Laval - Voirie de proximité - Cession, à titre onéreux, aux époux Tachon de 2 parcelles de terrain situées avenue de Gadagne - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2015-0025** - Vaulx en Velin - Revente à la commune de lots de copropriété dans un immeuble situé 6, place Gilbert Boissier - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2015-0027** - Lyon 7° - Institution d'une servitude de passage d'une canalisation publique souterraine pour le transport des eaux usées et pluviales sous une parcelle située 29, avenue Tony Garnier appartenant à la société Merial ou toute société à elle substituée - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2015-0028** - Lyon 7° - Suppression des servitudes de passage de canalisations de chauffage urbain et d'assainissement désaffectées au profit de la société Merial ou de toute société à elle substituée sous une parcelle de terrain située 29, avenue Tony Garnier - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2015-0042** - Lyon 1er - Mise à disposition, par bail emphytéotique, au profit de la société Cité Nouvelle, d'une partie (volume 2) de l'immeuble situé 32 bis, passage Gonin/quai Saint-Vincent - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Barral rapporte les dossiers n° CP-2015-0001 à CP-2015-0004, CP-2015-0006 à CP-2015-00025, CP-2015-0027, CP-2015-0028 et CP-2015-0042. Monsieur Barral, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BARRAL, rapporteur** : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, chers collègues, je présente les dossiers de monsieur le Vice-Président Roland Crimier concernant la direction du foncier et de l'immobilier (DFI).

Le dossier n° CP-2015-0001 à Bron, opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon, concerne l'abrogation d'une décision d'acquisition. Le document correspondant à l'alignement, il n'y avait pas lieu de faire de cession.

Les dossiers n° CP-2015-0002 et CP-2015-0003, à Bron, opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon concernant l'acquisition de 2 logements, 2 caves et les parties communes s'y rattachant, pour une dépense de 186 000 €.

Le dossier n° CP-2015-0004, à Cailloux sur Fontaines, dans le cadre de la voirie proximité. Il s'agit de l'acquisition d'un emplacement réservé n° 3 au PLU pour une surface de 4 mètres carrés, pour un montant de 62 €.

Le dossier n° CP-2015-0006 à Décines Charpieu, voirie de proximité, concerne la régularisation de trottoirs pour les intégrer au domaine public de voirie, sur l'avenue Jean Jaurès. Il s'agit d'une surface de 330 mètres carrés pour un montant de 24 750 €.

Les dossiers n° CP-2015-0007, CP-2015-0008, CP-2015-0009 et CP-2015-0010, à Genay, voirie de proximité concerne des parcelles de terrain nécessaires à l'élargissement de la rue des Jonchères, soit 260 mètres carrés de terrain et 5 200 € de dépenses.

Le dossier n° CP-2015-0011, à Lyon 9°, zone d'aménagement concerté (ZAC) nord du Quartier de l'Industrie concerne l'acquisition, à titre gratuit, de l'ancienne école Laborde à la Ville de Lyon, pour un tènement de 4 441 mètres carrés.

Le dossier n° CP-2015-0012, à Pierre Bénite, voirie de proximité, concerne l'acquisition de 120 mètres carrés de terrain nu pour l'élargissement de la rue du Centenaire, pour un montant de 2 720 €.

Le dossier n° CP-2015-0013, à Saint Genis Laval, dans le cadre de la DUP chemin de Moly, concerne l'acquisition d'une parcelle de terrain nu d'une surface de 5 mètres carrés, pour un montant de 240 €.

Le dossier n° CP-2015-0014, à Saint Priest, liquidation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Fouillouse, concerne la régularisation de voiries existantes pour les intégrer au domaine public. Il s'agit d'une surface de 21 449 mètres carrés, à titre gratuit.

Le dossier n° CP-2015-0015, à Sathonay Camp, voirie de proximité, concerne l'acquisition, auprès de la Commune, de parcelles de terrain nu, à titre gratuit, pour l'intégration dans le domaine public de voirie, de 10 884 mètres carrés. Au total, il s'agit de 37 493 mètres carrés pour un montant de 218 972 €.

Le dossier n° CP-2015-0016, à Bron, opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon, concerne l'abrogation d'une décision de cession d'un logement à monsieur Sahin.

Le dossier n° CP-2015-0017 concerne la vente aux consorts Briard/Verrier, d'un terrain de 103 mètres carrés et d'un petit local pour un montant de 136 000 €. Le dossier n° CP-2015-018 concerne une cession, à l'issue de la consultation auprès de MD Conseil, d'un immeuble pour un montant de 100 000 €. Le dossier n° CP-2015-0020 concerne, à l'issue d'une consultation, la cession à Alliade habitat d'une parcelle de terrain pour la construction de 3 PLAI et 6 PLUS pour un montant de 214 534,25 €.

Le dossier n° CP-2015-0021, à Lyon 8°, Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz nord concerne la cession, à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, d'un terrain de 78 mètres carrés pour un montant de 14 040 € HT.

Le dossier n° CP-2015-0022, à Lyon 9°, Zone d'aménagement concerté nord du Quartier de l'Industrie, concerne la cession à la Ville de Lyon, à titre gratuit, de la nouvelle école Augustin Laborde, pour une surface de 3 895 mètres carrés.

Le dossier n° CP-2015-0023, à Quincieux, concerne la revente, suite à une préemption, à la Commune de Quincieux, d'un terrain et d'une maison de 449 mètres carrés pour un montant de 180 000 €.

Le dossier n° CP-2015-0024, à Saint Genis Laval, voirie de proximité, concerne la cession, aux époux Tachon, d'un reliquat de voirie pour le rattacher à leur propriété. Il s'agit d'une surface de 69 mètres carrés pour un montant de 1 380 €.

Le dossier n° CP-2015-0025, à Vaulx en Velin, concerne la revente à la Commune d'un logement pour un montant de 123 000 €.

L'ensemble des dépenses pour ces cessions s'élève à 768 954 €.

Le dossier n° CP-2015-0019 à Lyon 3°, projet Lyon Part-Dieu, concerne la cession à la SCCV Sky 56 avec une prolongation de promesse de vente pour la construction de 29 689 mètres carrés de surface de plancher. Le montant de 15,600 M€ sera payable en 2 fois : 9,100 M€ sur l'année 2015 et le solde sur l'année 2016, soit 6,5 M€.

Le dossier n° CP-2015-0027, à Lyon 7°, concerne la régularisation, à titre gratuit, d'une servitude de passage d'une canalisation publique souterraine pour le transport des eaux usées et pluviales au profit de Sanofi.

Le dossier n° CP-2015-0028, à Lyon 7°, concerne la suppression, à titre gratuit, des servitudes de passage de canalisations de chauffage urbain et d'assainissement désaffectées au profit de la société Sanofi.

Le dossier n° CP-2015-0042, à Lyon 1<sup>er</sup>, concerne la mise à disposition, par bail emphytéotique, au profit de la société Cité Nouvelle, suite à une préemption, d'un immeuble pour la réalisation de 5 PLAI, 14 PLUS pour un montant de 760 040 €. L'ensemble des cessions s'élève à 16 360 040 €.

Monsieur le Président, j'en ai terminé avec ces dossiers.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité. M. Brachet (pouvoir à M. Philip) n'ayant pas pris part au débat ni au vote du dossier n° CP-2015-0020 (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le Vice-Président BARRAL.

**N° CP-2015-0005** - Corbas - Acquisition, à titre gratuit, et classement dans le domaine public de voirie métropolitain de 2 parcelles de terrain nu composant l'assiette foncière de la rue des Frères Lumière et de la rue des Lilas appartenant aux copropriétaires du Groupe immobilier Grange Blanche - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

**N° CP-2015-0041** - Villeurbanne - Prolongement des rues Henri Legay et Jean Bertin - Requalification de la rue Jean Bertin - Travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Abadie rapporte les dossiers n° CP-2015-0005 et CP-2015-0041. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, le dossier n° CP-2015-0005, à Corbas, concerne les copropriétaires du Groupe immobilier Grange Blanche qui ont sollicité la Métropole de Lyon afin d'obtenir le classement dans le domaine public de voirie métropolitain de la rue des Frères Lumière et de la rue des Lilas à Corbas. L'ensemble des services communautaires consultés a émis un avis favorable à ce classement dans le domaine public de voirie métropolitain. Je rappelle qu'en date du 18 septembre 1981, le Conseil de Communauté avait déjà prononcé le classement dans la voirie publique communautaire de ces voiries. Le transfert de propriété n'a jamais été régularisé car les copropriétaires du Groupe Immobilier Grange Blanche n'étaient alors plus d'accord pour une cession, à titre gratuit, à la Communauté urbaine de Lyon. Aujourd'hui, les copropriétaires du Groupe immobilier Grange Blanche se sont engagés à céder gratuitement à la Métropole de Lyon ces parcelles. Ce classement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation, la présente opération a été dispensée d'enquête publique.

Le dossier n° CP-2015-0041, à Villeurbanne, concerne un marché de travaux de voirie et réseaux divers (VRD) pour le prolongement des rues Henri Legay et Jean Bertin ainsi que

la requalification de la rue Jean Bertin à Villeurbanne. Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée. Lors de sa séance du 18 décembre 2014, la commission d'appel d'offres compétente a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises EIFFAGE TP RHONE ALPES AUVERGNE/ PROFIL TP pour un montant de 835 233,80 € TTC. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président du Conseil de la Métropole à signer ledit marché.

Voilà monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

**N° CP-2015-0026** - Oullins - Autorisation donnée à la Société à responsabilité limitée (SARL) SAGA de déposer une demande de permis de construire portant sur la parcelle communautaire située 3-5, rue Pierre Sémard et cadastrée AL 223 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction logistique, patrimoine et bâtiments -

**N° CP-2015-0038** - Feyzin - Construction d'une déchetterie rue Léon Blum - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée aux ressources - Direction logistique, patrimoine et bâtiments -

**N° CP-2015-0039** - Lyon 2° - Maintenance de la gestion technique centralisée et d'un système de gestion de clés au Centre d'échanges de Lyon- Perrache (CELP) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction logistique, patrimoine et bâtiments -

**N° CP-2015-0040** - Vénissieux - Construction d'un bâtiment neuf pour l'unité voirie qualité laboratoire (VQL) et aménagement de 2 bâtiments existants pour l'unité voirie, mobilier, patrimoine (VMPA) et VMEI (cellule comptage) et construction d'un bâtiment neuf pour VMPA (extension du bâtiment existant) sur le site Etablissement régional du matériel des armées françaises (ERM) à Vénissieux - Lots n° 1,2,3,6,11 et 12 - Autorisation de signer un marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée aux ressources - Direction logistique, patrimoine et bâtiments -

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Laurent rapporte les dossiers n° CP-2015-0026, CP-2015-0038 à CP-2015-0040. Madame Laurent, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur** : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, je vous présente les dossiers suivants.

Le dossier n° CP-2015-0026, à Oullins, concerne l'autorisation donnée à la société SAGA, ou toute personne s'y substituant, de déposer une demande de permis de construire, valant permis de démolir, portant sur la parcelle communautaire située rue Pierre Sémard.

Le dossier n° CP-2015-0038, à Feyzin, dans le cadre de la construction d'une déchetterie, concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président, pour signer les marchés de travaux et tous les actes s'y afférents.

Le dossier n° CP-2015-0039, à Lyon 2°, dans le cadre de la maintenance de la gestion technique centralisée et d'un

système de gestion de clés au Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP), concerne l'autorisation donnée à monsieur le Président, pour signer le marché.

Le dossier n° CP-2015-0040, à Vénissieux, concerne l'autorisation donnée à monsieur le Président, pour signer les marchés dans le cadre de la construction d'un bâtiment neuf pour l'unité voirie qualité laboratoire (VQL) et aménagement de 2 bâtiments existants pour l'unité voirie, mobilier, patrimoine (VMPA) et VMEI (cellule comptage) et construction d'un bâtiment neuf pour VMPA (extension du bâtiment existant) sur le site Etablissement régional du matériel des armées françaises (ERM).

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

**N° CP-2015-0029** - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM 3F Immobilière en Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**N° CP-2015-0030** - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**N° CP-2015-0031** - Garanties d'emprunts accordées à la SCA Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**N° CP-2015-0032** - Garantie d'emprunt accordée à la SAEM Adoma auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**N° CP-2015-0033** - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**N° CP-2015-0034** - Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM Alliade habitat - Décision modificative à la décision n° B-2014-0278 du Bureau du 8 septembre 2014 - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**N° CP-2015-0035** - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**N° CP-2015-0036** - Garantie d'emprunt accordée à la SCA Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**N° CP-2015-0037** - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Claisse rapporte les dossiers n° CP-2015-0029 à CP-2015-0037. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur** : Il s'agit de 9 dossiers qui portent tous sur des garanties d'emprunts. Comme ces décisions vont revenir régulièrement à l'ordre du jour de la Commission permanente, je vais donner quelques précisions pour les Conseillers qui nous rejoignent.

En général ces garanties sont accordées à des organismes de logement social pour des opérations de construction, d'amélioration ou d'acquisition de logements. Elles sont accordées soit à hauteur de 85 %, c'est le cas le plus fréquent, pour des organismes de logement social non-métropolitain. Dans ce cas je le préciserai au moment où je présenterai le dossier. Plus exceptionnellement, il y a un dossier parmi ces 9 qui représente ce cas de figure, à hauteur de 50 % pour des opérations particulières d'acquisitions de locaux commerciaux. Dans ce cas je le préciserai également.

En majorité ces emprunts sont souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Si ces emprunts étaient souscrits auprès d'autres organismes financiers, je le préciserai.

Ces 9 dossiers représentent 27 demandes de garanties d'emprunts pour un montant total de 10 677 303 € concernant 622 logements.

Le dossier n° CP-2015-0029 concerne des garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM 3F Immobilière en Rhône-Alpes pour l'acquisition-amélioration de 8 logements rue d'Austerlitz à Lyon 4°. Le montant total garanti est de 575 349 €.

Le dossier n° CP-2015-0030 concerne des garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole, à hauteur de 100 %. Elles portent sur des acquisitions-améliorations de 16 logements à Saint Priest et de 20 logements à Mions pour un montant total garanti de 3 879 000 €.

Les dossiers n° CP-2015-0031 et CP-2015-0036 concernent des garanties d'emprunts accordées à la SCA Foncière d'habitat et humanisme pour l'acquisition de 2 logements. Le premier situé place des passementiers à Villeurbanne, le second rue Garibaldi à Lyon 3°. Le montant total garanti est de 86 000 €. Le second dossier concerne la réhabilitation de 5 logements situés ferme des Razes à Sainte Foy lès Lyon. Le montant total garanti est de 182 750 €.

Le dossier n° CP-2015-0032 concerne une garantie d'emprunt accordée à la SAEM Adoma pour la construction de 17 logements au sein du foyer de travailleurs migrants Debourg, rue Georges Gouy à Lyon 7°. Il s'agit d'un dossier qui ne relevait pas auparavant des compétences de la Communauté urbaine mais qui relève désormais des compétences de la Métropole. Le montant total garanti est de 402 905 €.

Les dossiers n° CP-2015-0033 et CP-2015-0034 concernent des garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Alliade habitat. Le premier dossier pour la réhabilitation de 293 logements rue Léo Lagrange à Vénissieux et 40 logements avenue Jean Jaurès à Saint Fons. Le montant total garanti est de 523 767 €. Le second dossier concerne une décision modificative à la décision n° B-2014-0278 du Bureau du 8 septembre 2014 qui concernait la réhabilitation de 196 logements rue Clouzot à Villeurbanne. Il convient de modifier le taux d'intérêt. Il est proposé de passer du taux de livret A - 20 pdb à un taux de livret A + 60 pdb.

Le dossier n° CP-2015-0034 fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres qui vise à modifier les caractéristiques de l'emprunt. Il faut lire : "taux d'intérêt actuariel : taux du Livret A en vigueur + 60 pdb soit 1,85 % à ce jour" au lieu de : "taux d'intérêt actuariel : taux du Livret A en vigueur - 20 pdb soit 0,80 % à ce jour". Pour cette opération le montant total garanti est de 288 485 €.

Le dossier n° CP-2015-0035 concerne des garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale à hauteur de 50 % pour l'acquisition d'équipements commerciaux situés dans des quartiers classés Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) de la Duchère à Lyon 9° et de Vénissy à Vénissieux. Le montant total garanti est 2 779 107 €.

Le dossier n° CP-2015-0037 concerne des garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Batigère Rhône-Alpes pour l'acquisition en Vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 18 logements ZAC de la Buire et l'acquisition-amélioration de 7 logements rue Bonnard, à Lyon 3°. Le montant total garanti est 1 959 940 €.

J'en ai terminé. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Des remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Brachet (pouvoir à M. Philip) n'ayant pas pris part aux débats ni aux votes des dossiers n° CP-2015-0029, CP-2015-0033 et CP-2015-0034 (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

**M. LE PRESIDENT** : Nous en avons terminé. Chers collègues, merci. Nous aurons des dossiers un peu plus fournis à la prochaine Commission permanente.

*La séance est levée à 9 heures 40.*

---

---